

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4195

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à une modification du code de la sécurité sociale, et à la création d'un Titre II, visant à faire appliquer cette réforme des retraites aux fonctionnaires, aux magistrat-es et aux militaires. Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.